

MECS LA VERDIÈRE

641 chemin de Montfavet
84140 MONTFAVET

☎ 04 90 31 00 83 📠 04 90 32 83 90
✉ verdiere@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr





SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	6
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	7
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT	11
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	11
II. CHARGES DE PERSONNEL	13
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	13
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	14
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II	14
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	15
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION	16
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	16
VI. INVESTISSEMENTS	17
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT	18
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	18
VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	19

Partie I Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	<p style="text-align: center;">Services :</p> <p>Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)</p>	<p style="text-align: center;">Établissements :</p> <p>MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources</p>	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Maison d'Enfants à Caractère Social « La Verdrière »	Date de création	16/01/1943
------------	---	-------------------------	------------

Histoire

Ouverture en 1943 du Centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ». L'ensemble comprend un vaste parc boisé de six hectares avec une maison d'habitation dite « petit château » et des dépendances. En 1982, la mixité apparaît tant dans l'équipe d'encadrement qu'au niveau de l'ouverture vers un accueil de filles (inexistant jusqu'alors dans le département). C'est un vrai bouleversement des mentalités qui s'opère. C'est aussi l'aboutissement d'un projet d'ouverture vers un foyer extériorisé pour 12 apprentis afin d'acquérir autonomie et indépendance.

Le 02 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdrière ».

En 1984 éclatement du foyer la Verdrière avec internat, foyer extériorisé pour adolescents avec appartements, mixité. En 1986 installation du foyer annexe la Verdrière au 86 avenue des Sources à AVIGNON. En 1987 création d'une classe préparatoire à l'apprentissage, autorisée par l'inspection académique du Vaucluse. Cette classe fermera lors du départ à la retraite de l'enseignant en août 2005. En 1989 extériorisation d'un groupe d'adolescents de la Verdrière en appartements.

En 1992 le foyer se restructure en une unité éducative d'accueil de jeunes scolaires de 30 places et d'une unité éducative d'insertion sociale aux Sources de 18 places. Nous situons à cette époque la création officielle du foyer « les Sources ».

En 2001, l'équipe de professionnels continue d'axer son accompagnement autour du jeune et de sa famille et veille dans sa pratique à restaurer l'importance de la parentalité. L'équipe a contribué à la publication d'un livre écrit par Pierre Texier, ce livre témoigne des 9 ans d'expériences des éducateurs du foyer : « La parentalité, nouvelle scène éducative » éditions l'Harmattan.

En octobre 2010, ouverture à 365 jours.

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdrière. Un audit PJJ en mai 2011 est mis en place au regard de l'arrivée à échéance de l'habilitation.

L'ouverture des ALIZES s'est réalisée en juin 2014. L'unité a fonctionné pendant 18 mois (dans 2 lieux différents : sur site puis à Pernes-les-Fontaines). Le 27 novembre 2015 la Direction de l'ADVSEA a pris une décision de fermeture, la sécurité des mineurs et du personnel n'étant plus assurée. 2017 verra une nouvelle organisation horizontale : 3 groupes de 10 jeunes (8-12, 13-16, 17-18 et plus) ainsi qu'une amorce de travail en semi-autonomie pour 4 jeunes de 17 ans et plus.

Depuis le premier semestre 2016 un grand projet de restructuration architecturale, fonctionnelle et occupationnelle.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

L'établissement a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au regard de l'évolution des publics accueillis mais aussi des orientations locales en matière de politiques publiques. Ces adaptations ont conduit in fine à une certaine déstabilisation du fonctionnement de l'établissement, impacté également par une problématique croissante de vétusté du bâtiment.

L'année 2017 peut être considérée comme celle du renouveau pour la Maison d'Enfants qui a connu, entre autres changements, l'arrivée d'une toute nouvelle équipe de direction (une directrice et deux chefs de service). Cette dernière a la volonté de donner un nouvel élan à la Verdrière à partir de deux axes majeurs porteurs de changement : le lancement de la réécriture du projet d'établissement en 2018 et le projet patrimonial de construction de la nouvelle maison d'enfants dans le cadre d'un projet plus global de réaménagement du site de la Verdrière avec un regroupement de la grande majorité des établissements et services de l'ADVSEA.

Le changement qui s'est amorcé durant l'année 2017 l'a été tant au niveau des organisations de travail que des jeunes et des professionnels afin de garantir une meilleure adéquation entre le projet d'accompagnement des jeunes et l'organisation de l'établissement.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

Même si la démarche concrète de réécriture du projet d'établissement se met en œuvre de façon plus intensive sur l'année 2018, cette année 2017 a été l'occasion d'offrir à tous les membres de l'équipe un espace de temps, une respiration, pour « poser les valises » et verbaliser proprement tout le non-dit accumulé afin d'envisager les nouvelles orientations que nous souhaitons donner ensemble à la MECS.

En effet la volonté est ici d'accompagner les équipes à vivre le changement et les transformations de la façon la plus bienveillante possible. Pour cela il faut parvenir à les aborder comme un projet à réaliser ensemble... et non comme un problème à résoudre. C'est pourquoi nous avons choisi de commencer par essayer de nous « débarrasser des problèmes » autant que faire se peut en proposant aux professionnels deux simples questions qui vont poser les bases de ce travail préalable à la co-construction d'un nouveau projet : D'où venons-nous ? et Où voulons-nous aller ?

Pour répondre à ces questions deux outils ont été utilisés : l'œil dans le rétro et l'arbre à problèmes.

A partir de ces séquences de travail très participatives ont émergé 4 grands items à travailler à partir de la constitution de 4 groupes de travail transversaux :

- Le travail avec les familles afin de repenser les relations avec les familles, en lien et en complémentarité du travail des référents ASE
- L'ouverture de la Verdière à et sur l'extérieur
- La création d'une commission incidents
- L'organisation de la prise en charge en journée des jeunes hors temps familiaux

La réflexion à partir de ces 4 thématiques a permis dès 2017 de repenser certaines organisations du travail pour les professionnels comme pour les jeunes afin que l'accueil et l'accompagnement proposé aux enfants qui nous sont confiés le soient au plus près de leurs besoins spécifiques.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Comme précisé dans le paragraphe précédent, amélioration la réponse apportée à l'accompagnement des jeunes c'est avant tout partir de leurs besoins et construire ensuite les organisations qui permettent cette réponse. Ce sont aux professionnels de s'adapter aux jeunes et non pas aux jeunes de s'adapter au projet de la Verdière.

Pour ce faire, nous avons mené une réflexion sur le premier semestre 2017 qui nous a permis de dessiner 3 axes majeurs des changements que nous souhaitons opérer dans l'intérêt des jeunes :

- Le redéploiement des groupes en horizontalité afin d'être dans une meilleure cohérence de réponses, avec des projets de groupe, des règles de vie en lien avec une tranche d'âge spécifique. Les tranches d'âge retenues sont : 8/12 – 13/16 – 17/18+. Ritualiser le passage d'un groupe à un autre en grandissant favorise les apprentissages, l'autonomisation et la socialisation en lien avec un groupe de pairs.
- La mise en place d'un accueil de journée pour mieux répondre à une triple nécessité d'accompagnement pour
 - * les jeunes déscolarisés partiellement ou totalement,
 - * les MNA qui ont besoin de temps pour se penser et se panser avant de reprendre scolarisation et socialisation
 - * les jeunes accueillis dans le cadre d'un accueil d'urgence.

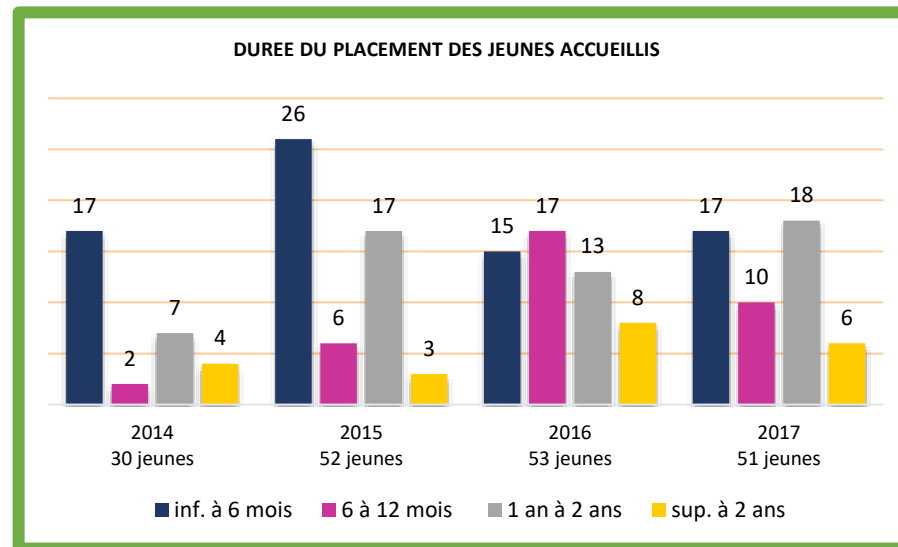
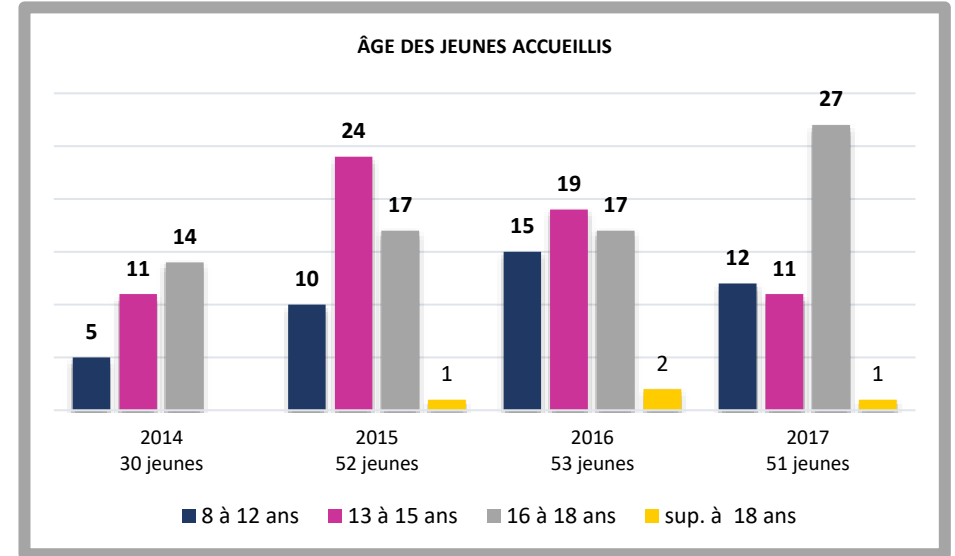
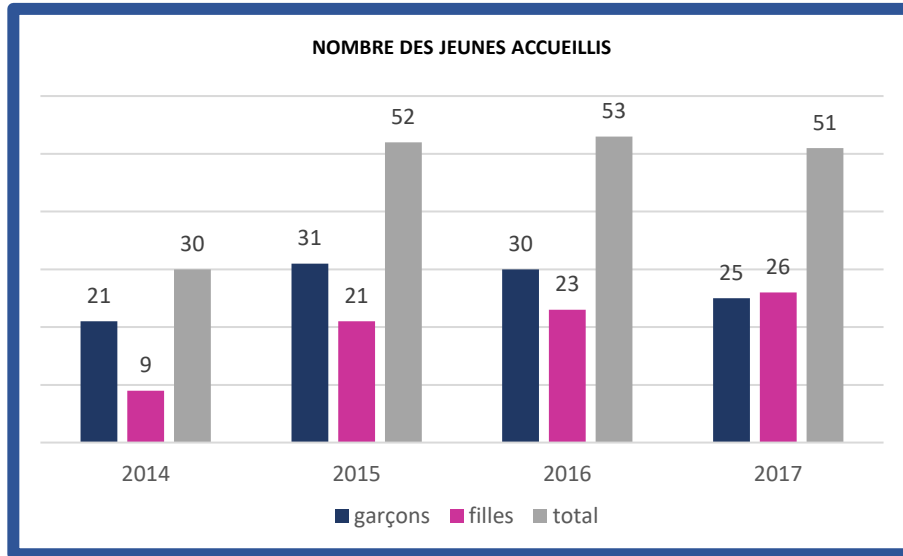
L'expérimentation d'une colocation adossée au groupe des 17/18 ans afin de proposer aux jeunes de développer des compétences et des habiletés sociales en lien avec la semi-autonomie, avant d'envisager, dans les meilleures conditions possibles, un départ de la Maison d'Enfants dans un logement autonome.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

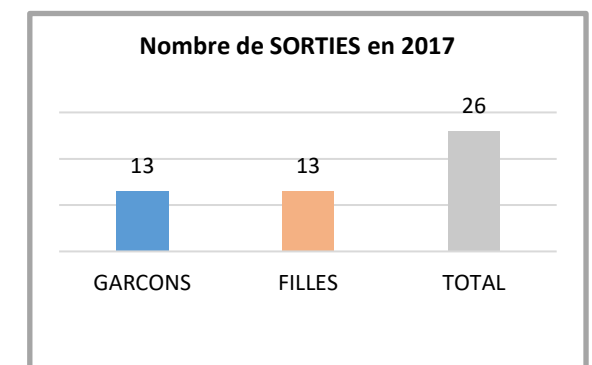
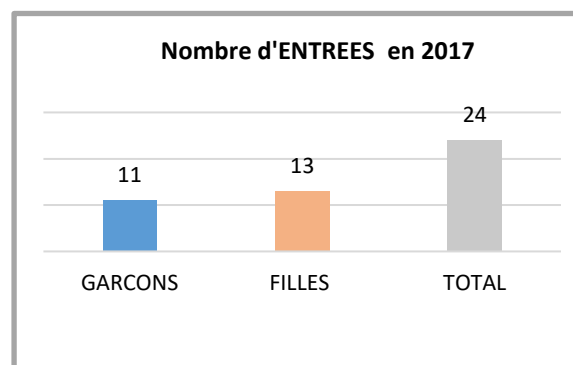
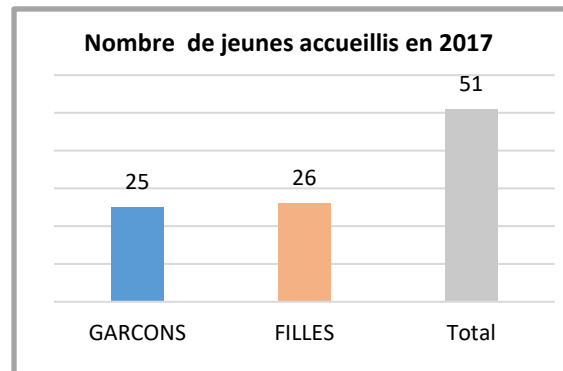
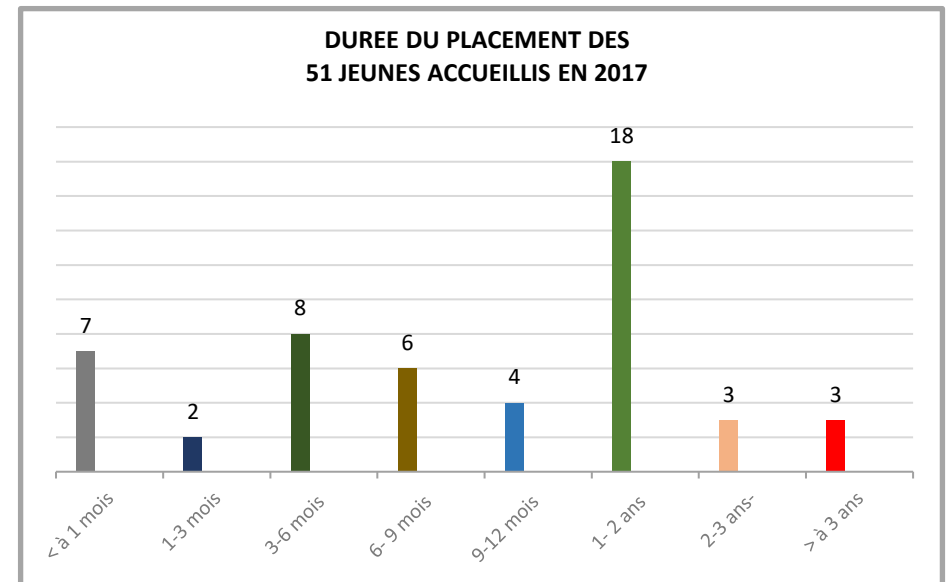
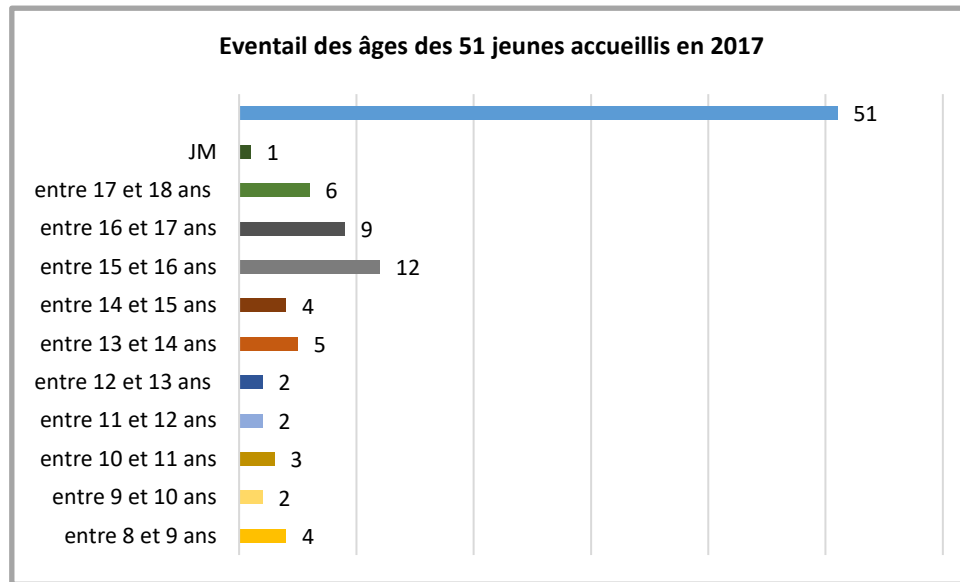
Autorisation	Date	02/05/2016	Capacité		Type
			autorisée	33	ASE - PJJ
Habilitation	Date	05/02/2016	installée	33	Dont 2 places PJJ
			financée	33	
Population					
Caractéristiques	<p>Globalement en 2017, les caractéristiques de la population accueillie restent similaires à celles de 2016, à savoir : les MNA, les jeunes présentant des troubles psychiques et du comportement et les enfants victimes d'abus sexuels.</p> <p>Pour autant, même si les caractéristiques restent stables, nous pouvons toutefois noter des évolutions au sein même de ces publics.</p> <p>A cela s'ajoute en 2017 l'accueil de fratries réparties sur 2 groupes d'âge et qui permet tout à la fois de mieux organiser le travail d'accompagnement familial et de maintenir les liens fraternels autant que le besoin en soit exprimé par les enfants eux-mêmes.</p>				
Évolutions	<p>Nous pouvons constater une évolution dans l'accueil des Mineurs Non Accompagnés dont l'effectif représente toujours environ 30% des jeunes de la MECS.</p> <p>La plupart des jeunes accueillis en 2017 étaient tous majoritairement plus jeunes (15 ans) que les années précédentes. Cette réalité permet un meilleur travail d'accompagnement à l'insertion scolaire et sociale.</p> <p>3 fratries sont accueillies à la Maison d'Enfants et représentent à elles seules près de 30% là encore des effectifs (26.66%).</p>				
Problématiques spécifiques	<p>Toujours par rapport aux MNA accueillis sur cette année 2017, pour la première fois nous avons accueilli en urgence 3 jeunes filles aux mains d'un réseau de prostitution. Cet accueil aura duré le temps d'une réorientation demandée et acceptée par la Cellule Nationale. Ce type d'accueil de jeune fille en danger parce que prise dans un réseau de traite humaine s'est déjà reconduit en ce début d'année 2018. Ces accueils spécifiques par la souffrance des jeunes, leur situation de danger et l'accompagnement dans les enquêtes judiciaires pour la plupart d'entre elles nous amènent à envisager différemment l'accueil d'urgence sur des temps courts mais intenses où les jeunes filles ont besoin de reprendre confiance en elle, en la parole des adultes dans un environnement sécurisé et rassurant. Les liens avec les services de l'ASE se doivent d'être très étroits dans ces situations.</p> <p>Pour ce qui est de l'accueil des fratries, il nous a fallu être vigilant à ce que les espaces individuels comme fraternels soient respectés afin de permettre à chaque enfant de s'intégrer dans son groupe de pairs tout en gardant des liens avec son frère ou sa sœur. Cette nécessité de permettre à l'individu comme à la fratrie dans son ensemble de « cohabiter et de co-évoluer » a amené également un travail spécifique d'organisation des visites médiatisées avec les référents ASE et les services de VPT, à chaque fois que cela nous a semblé dans l'intérêt d'un ou des enfants afin que les relations intrafamiliales puissent être travaillées dans de bonnes conditions.</p>				
File active	51 jeunes accueillis en 2017 (25 garçons et 26 filles)				
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge					

IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)

Évolution sur les 4 dernières années



Quelques chiffres pour 2017



Évolution des problématiques particulières pour 2017 :

- Pour ce qui est des placements ASE, nous avons été vigilant cette année à ne répondre qu'aux demandes émanant du Département du Vaucluse : à aujourd'hui 3 jeunes seulement sont issus des Bouches-du-Rhône et étaient entrés à la Maison d'Enfants au cours de l'année 2016.
- Nous n'avons accueilli qu'une seule situation en Accueil Provisoire qui a été très rapidement judiciairisée.
- Même si la place d'accueil d'urgence a été occupée quasiment toute l'année sans discontinuer (en moyenne 25jours/mois sur toute l'année), nous avons très souvent été amenés à répondre à des sollicitations d'admission dite « rapides » qui nous ont demandé de réduire la durée de notre procédure d'admission, au regard de la situation de danger dans laquelle les enfants se trouvaient ou dans l'organisation (en lien étroit avec les servies d'AEMO et de l'ASE) de l'exécution d'une OPP préparée et ordonnée.
- Dans la mesure où les demandes d'accueil PJJ étaient en diminution, nous avons « transféré » en fin d'année et en accord avec les deux institutions, une place PJJ dans les places ASE afin de pourvoir à des situations en attente.

Évolution des besoins individuels de prise en charge exprimés par les usagers :

- Même s'il est toujours difficile de parler d'une expression libre et directe des usagers, nous pouvons noter sur 2017 le besoin très clair de poursuivre notre collaboration déjà engagée avec les services de pédopsychiatrie au regard des différents traumatismes des jeunes ; qu'il s'agisse d'un trauma lié au parcours migratoire, à un passé de victime d'abus sexuel, à une fragilité psychique inhérente à la séparation ou encore une réelle maladie psychique. Nous avons été cette année encore dans des liens très étroits avec le service ELISEA par exemple qui accepte de se déplacer au sein de la Maison d'Enfants tant pour soutenir les équipes dans leurs réflexions cliniques que pour assurer le suivi de certains jeunes.
- Toujours pour améliorer la réponse aux besoins des enfants et à partir du moment où nous sommes revenus sur des groupes horizontaux, il nous a paru opportun de développer d'autres formes d'accompagnements thérapeutiques et de proposer des ateliers thérapeutiques animés par un binôme psychologue clinicienne/éducateur spécialisé. Ainsi ont été mis au travail 2 ateliers thérapeutiques distincts : l'atelier marionnettes pour les 8/12 ans et un atelier d'expression pour les 13/16 ans. Chacun de ces ateliers se déroule en soirée à un rythme hebdomadaire.

ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	30	30	30	30
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre réalisé de journées	10 950	10 950	10 950	10 950
Taux d'occupation arrêté en %	85,02	78,72	94,47	94,47
Nombre arrêté de journées	9 310	8 620	10 344	10 344
Nombre réel de journées	9 209	9 571	10 458	9 884
Taux d'occupation réel en %	84,10	87,40	95,5	90,30
Écart Retenu/Réel	-101	951	114	-460

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

- Le déficit de 460 journées représente une moyenne de 1,3 enfant/mois sur toute l'année 2017.

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

La situation délicate du Groupe 3 au regard de sa constitution et des problématiques « cumulées » des jeunes a nécessité de revoir intégralement la composition de ce groupe. L'usure des professionnels auprès de ces jeunes depuis des mois a amené la Directrice à faire le choix d'un allègement temporaire de l'effectif, le temps de reconstituer ce groupe de jeunes comme de professionnels. Par ailleurs, les 2 places PJJ n'ont pas été occupées toute l'année, en lien avec le Département, il a donc in fine été convenu d'affecter une de ces places aux effectifs de l'ASE.

Analyse de l'évolution par rapport aux années précédentes

L'interruption du dispositif d'accueil séquentiel à compter de Février 2017 alors qu'en 2016, ce dispositif représentait à lui seul un total de 732 journées sur l'année. Seules 75 journées ont été facturées sur 2017 à partir de ce dispositif soit un écart de 657 journées.

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Sur cette année 2017, au regard de l'interruption rapide du séquentiel au premier trimestre, la Maison d'Enfants a fonctionné dans le cadre d'un accueil en internat classique sans autre modalité d'accueil ajoutée.

La place d'accueil d'urgence a été sollicitée très régulièrement tout au long de cette année et elle représente un total de 300 journées soit un taux d'occupation de 82% sur l'année.

Pour ce qui est des modalités de prise en charge, elles se répartissent comme suit :

- PJJ : 365 journées attendues – 211 journées réalisées soit un écart de -42%
- ASE : 9979 journées attendues – 9673 journées réalisées soit un écart de -3%

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	257 011,72	248 896,28	265 676,62	-8 115,44	-3,16	16 780,34	6,75

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	242 116,13		265 676,62	23 560,49	9,73

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
Pas d'évènement notable à signaler sur cette année 2017.
- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)
<ul style="list-style-type: none"> <u>frais de transport enfants</u> : on note un écart de 2 810€ (soit 56%). Cet écart déjà constaté sur les années précédentes s'explique par la volonté de développer auprès des jeunes leur autonomie dans les déplacements scolaires à partir du collège comme dans la mise en place des DVH le week-end pour les plus âgés. C'est pour cette raison liée à l'accompagnement au quotidien et la récurrence de ce dépassement que nous avons sollicité au BP 2018 une augmentation de 1 000€ de ce groupe de dépenses. Pour autant, cet écart est à pondérer par l'économie réalisée sur la ligne de dépenses carburant (malgré la hausse du gazole : +4% depuis 2015).
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
<ul style="list-style-type: none"> <u>produits d'entretien</u> : on note un écart de 2 200€ (soit 55%). Là encore cet écart est déjà constaté sur les années précédentes et ce, malgré la mise en place d'un suivi des dépenses au niveau de l'établissement pour 2017 et non plus laissé à la main de chaque groupe. La vétusté des bâtiments, l'ancienneté des matériaux, les normes d'entretien de la cuisine et de l'ensemble des parties dédiées à la restauration, les nombreux espaces de circulation génèrent des dépenses supplémentaires qui expliquent en grande partie ce dépassement. Les nouveaux locaux aux surfaces optimisées, les matériaux modernes et les normes toutes respectées dans le cadre du projet de construction devraient permettre d'ici un ou deux ans un retour à l'équilibre sur ce groupe de dépenses. <u>produits d'hygiène</u> : on note un écart de 700€ (soit 49%). La très faible dotation de ce groupe explique cet écart. En effet à aujourd'hui, au regard du budget

alloué, chaque jeune bénéficie de seulement 4€/mois pour répondre à l'ensemble de ses besoins primaires en hygiène. Cette somme est largement insuffisante et justifie que nous ayons sollicité au BP 2018 une hausse de ce budget de 560€.

- Produits pharmaceutiques : on note un écart de 2 140€ (soit 178%). Il est important de préciser ici que sur l'ensemble des dépenses de produits pharmaceutiques sur l'année, 940€ des achats réalisés le sont en produits antipoux, véritable fléau permanent sur le groupe des plus jeunes. Les traitements sont effectués toute l'année mais la fréquentation des écoles nous empêche d'être dans une éradication de ce problème.

D'autre part la quasi-totalité des jeunes ne bénéficient pas de DVH et la Maison d'Enfants doit alors faire face à toutes formes de somatisations liées à l'éloignement, à la séparation, qui doivent être prises en compte dans le cadre de la bobologie du quotidien comme dans les consultations médicales en tout genre.

- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles

3 grands domaines de dépenses sont à analyser ici et témoignent de la volonté de l'établissement à favoriser l'autonomie ainsi que l'intégration sociale et scolaire des jeunes accueillis.

- Alimentation internat : on note un écart de 2 041€ (soit 2.5%). Après étude, il s'avère que la production des repas réalisée en interne par le cuisinier correspond à une moyenne de 2,5€/repas ce qui reste très convenable. Les prestations des traiteurs qui interviennent en période de congés du cuisinier viennent augmenter nos dépenses malgré le fait que nous soyons parvenus à changer de prestataire pour réduire les coûts (nous sommes passés d'une prestation à 7€/repas en début d'année à 5,86€/repas pour le traiteur actuel).
- Alimentation extérieure (demi-pension et formation professionnelle) : on note un écart de 2 019 € (soit 24%). Cet écart s'explique par la volonté qui est la nôtre de soutenir l'intégration scolaire et socio-professionnelle des jeunes de la Maison d'Enfants. Il est important qu'il puisse voir leur intégration facilitée par la possibilité de partager la pause méridienne au même titre que les autres élèves ou stagiaires. D'autre part il n'est pas envisageable au regard des organisations de service que les éducateurs assurent les nombreux trajets aller-retour au moment de la pause déjeuner. En comparaison des dépenses réalisées en 2016 et à l'activité déclarée, cet écart reste logique.

- autres explications

- Fournitures éducatives, scolaires et de loisirs : on note un écart de 6 413€ (soit 102%) qui se justifie, entre autres, par la mise en place de l'expérimentation de la colocation et la prise en compte, sur cette ligne, des dépenses d'aménagement de ladite coloc (mobilier, vaisselle, électroménager...)

- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

Certaines lignes laissent apparaître une économie :

- Linge établissement (-54%)
- Les lignes des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage pour un total de 68 196,93€ font l'objet d'une refacturation pour :
 - Le service de Prévention spécialisée pour un montant de 8 298€
 - L'IMF (fin du bail Juin) pour un montant de 5 006,20€
- De ce fait le coût supporté par la MECS est de 54 892,73€ soit une économie du budget de 8 790,96€
- La construction des nouveaux bâtiments devraient générer de nouvelles baisses pour ces charges.

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliqué	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76	
	valeur moyenne du point année concernée	3,76	
	écarts en valeurs absolue et relative	0	
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier			
Modifications		Créations	
Évolution des charges et des aides, abattements sur salaires et charges sociales			
CITS			
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	1 080 555		
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)	271 177		
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	9 158,69	
	- au Budget Prévisionnel N	9 158,69	
	- au réel N-1	-74 642,06	
Commentaires :			
<p>Cet écart s'explique en partie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de CDD réalisés (pour remplacement des congés, maladies et autres) et le coût des salaires majorés du fait des 10% de fin de contrat et des 10% de congés payés. Pour ce qui est de l'ensemble des remplacements, ils concernent pour 41% des remplacements pour maladies et 32% des remplacements pour congés. Le coût des indemnités de rupture conventionnelle pour 3 salariés : 2 en Janvier 2017 (le directeur pour 5 416,14 € et une éducatrice pour 810 €) et 1 éducatrice en Novembre 2017 (pour 1 586,03 €) <p>Cette année marque une étape importante au niveau de la gestion du groupe II, bien que le déficit confirme notre demande renouvelée d'un poste de moniteur éducateur.</p>			

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	1 657 977,29
Commentaires :	
Recettes en atténuations : 233,81 € <ul style="list-style-type: none"> • Aide Contrat CAE pour 3 467,18 € • Remboursement des frais de personnels : -3 233,37 € = régularisation d'Indemnités Journalières HUMANIS des années 2011 à 2016. 	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble des 3 groupes de la Maison d'Enfants, deux groupes accueillent des jeunes qui ne bénéficient quasiment d'aucun DVH et se retrouvent sur la Verdière toute l'année. Cette réalité génère des contraintes d'encadrement en particulier les week-ends et nous ont amenés à revisiter nos organisations et passer, à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2017 à 6 professionnels pour les groupes des 8/12 ans et des 13/16 ans. Seul le groupe des plus âgés (17/18 ans) et donc des plus autonomes est resté à 5 professionnels. • À cette absence de DVH vient, par ricochet, s'ajouter une augmentation des visites médiatisées en présence d'un tiers et donc des accompagnements sur les lieux de ces visites qui ne peuvent s'organiser que les mercredis et les samedis si nous ne voulons pas impacter sur les temps scolaires des enfants. • C'est également pour répondre à ces contraintes d'encadrement des jeunes que le choix a été fait de remplacer systématiquement les absences pour arrêt de travail et/ou accident de travail. 	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Le bilan est conforme à la présentation du BP 2017
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
L'absentéisme fait systématiquement l'objet d'un remplacement pris en charge seulement à 50% en moyenne au titre de l'assurance maladie pour les périodes courtes.

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'avocats pour les 2 dossiers en cours aux Prud'hommes : 6 429,20€ • Intervenant pour les APP des équipes encadrantes des 3 groupes : 6 360€ Soit un total de 12 789,20€
Analyse et explicitions de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
Néant

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réal N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réal N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	178 168,96	215 043,98	233 284,77	36 875,02	20,70	18 240,79	8,49

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	264 879,45		233 284,77	-31 594,68	-11,93

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
- d'augmentation des charges
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
Au regard du projet patrimonial bien engagé, les dépenses d'entretien des bâtiments actuels ont été à nouveau limitées cette année à l'indispensable soit une économie de 10 494 €.
Il est à noter également 5 330€ de dotations de moins que celles budgétées.
- autres explications
Une économie de 2 426,14€ a été réalisée au niveau de l'entretien des véhicules, en particulier au regard de l'acquisition récente de 3 trafics. Dans le même temps, les contrats d'assurance ont été renégociés et ont permis une économie de 4 430 €. Enfin le compte 617 (études et recherches) prévu pour 12 000 € n'a pas été utilisé. En revanche nous pouvons noter une plus-value sur cession de 3 véhicules pour un montant de 6 815€.
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités...)
Les taxes foncières sont refacturées en partie au Service de Prévention Spécialisée pour un montant de 1 021€ (compte 758300)

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications

Le Budget Prévisionnel prévoyait :

- La reprise du 3^{ème} tiers du déficit 2013 : -120 943,77€
 - La reprise du 2^{ème} tiers du déficit 2014 : -30 908,00
 - Le report de l'excédent 2015 : 44 698,82€
 - Soit un total de 107 152,95 € + 2 074 768,08 € de dépenses nettes autorisées = 2 181 921,27 € / 10 345 journées = 210,92 € /j dérogatoire +3,12€=214,04/j en principal
- Les dépenses nettes autorisées de l'arrêté de tarification : 2 144 503,99 + 107152.95€ = 2 251 656,94 / 10 344 journées = 217,73 €/j dérogatoire +3,90 = 221,63 /j en principal.

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.

- Avantage en nature du personnel : 1 909,21€ (baisse de 5 574€/2016 car aucun avantage logement de fonction sur 2017)
- Aide CAE (compte 748000) = 3 467,18€
- Remboursements frais de personnel (compte 754400) = -3 233,27€
- Refacturation à l'IMF des énergies (compte 758200) : 5 006,20€ (fin d'utilisation des locaux par l'IMF à fin Mars 2017)
- Remboursement du Service de Prévention Spécialisée des énergies et taxes foncières (compte 758300) = 9 319€
- Produits des cessions d'éléments d'actifs, 3 voitures (compte 775000) : 6 815€
- Reprise provision 10% CDD (compte 781500) : 695,53€

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

Les produits liés à la refacturation des énergies à l'IMF étaient prévus à hauteur de 15 000€ mais le départ des professionnels et la fin du bail ont généré un déficit de 10 000€ par rapport au budget.

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés

Investissements autorisés : 2 700€
Investissements réalisés : 1 968,71€

Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé

Néant

Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année

Le projet patrimonial bien engagé se traduit par une réduction considérable des investissements 2017 d'environ 2 000€. Le montant des dotations pour cette année 2017 s'élève à 49 861,91€.

Pour mémoire :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| • Investissements 2016 = 108 491,81 € | * Dotations 2016 = 51 302,62€ |
| • Investissements 2015 = 39 376,99€ | * Dotations 2015 = 56 603,41€ |
| • Investissements 2014 = 56 717,04€ | * Dotations 2014 = 51 422,71€ |

Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...

Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écarter du plan d'investissement annuel prévu

Degrés de priorités

Incidences sur les années restantes du PPI

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	2 184 304,69
Total classe 7	2 176 443,70
Résultat comptable	-7 860,99
Résultat antérieur incorporé	-107 153,19
Reprise sur le compte 10687	
Dotations et reprise sur les comptes 116	14 343
Résultat à affecter	-100 670,94

Résultats issus du

	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				Vérification
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	
CA N-4	-362 831,29	-241 887,52	-120 943,77				
CA N-3	-92 724,25	-30 908,00	-30 908,25	-30 908,00			
CA N-2	44 698,82	44 698,82					
CA N-1							
TOTAL							

II. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	€
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	€
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	-100 670,94€

Commentaires d'affectation

Avignon, le 18 avril 2018

Fabienne ALLEAUME
Directrice

le 18 avril 2018,

Lara MAZELIER
Directrice générale

[Haut du document](#)